

**L'an deux mille vingt et le Treize Août à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d' Eric VIGNEAU, Maire.  
La convocation était du 04 Août 2020.**

**PRESENTS :** ANTONUTTI Véronique, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, LEY Céline, , MARQUET Sophie, MAUPAS Patrick. MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette

**EXCUSES :** /

**Secrétaire de séance :** Mme Céline LEY

Après lecture donnée par Christian PERAUDEAU, le compte rendu de la réunion du 21 Juillet 2020 est adopté par les membres présents.

### **001 : TRAVAUX :**

#### **- AMENAGEMENT PIETONNIER SECURISÉ :**

Suite à la dernière réunion l'entreprise MALANDIT a été contactée pour obtenir un croquis des travaux et des détails techniques. Monsieur Le Maire donne les explications techniques obtenues par contre faute de temps l'entreprise n'a pu fournir de visuel du projet réalisé. Il précise que cela va rejoindre l'idée proposée par le CAUE lors de sa consultation.

Après en avoir discuté, le Conseil valide la solution proposée par l'entreprise MALANDIT et charge Monsieur Le Maire d'accepter le devis présenté. Selon l'échéancier présenté, les travaux seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la demande de subvention FDAEC a été déposée dans les délais auprès des services départementaux, et ce malgré le peu de temps restant entre la décision de la commune et la date butoir de dépôt fixée au 31 Juillet 2020.

#### **- NETTOYAGE TOITURES :**

Monsieur Le Maire présente les devis des entreprises PEYROT et LAPORTE pour le nettoyage des toitures des trois logements communaux et de la salle. Les solutions proposées sont différentes.

Devant l'état général plus particulièrement pour la salle communale et le logement contiguë, il est décidé de retenir l'entreprise PEYROT qui prévoit un traitement plus complet avec la révision de la toiture et la manipulation des tuiles.

Une question est posée par rapport à l'isolation des combles du grand logement, il convient de se rendre compte de l'existant. En fonction de ce que l'on constate, il faudra se rapprocher du SIPHEM pour connaître éventuelles aides financières accordées aux communes.

#### **- AUTRES TRAVAUX :**

Les travaux d'entretien au cimetière sont évoqués avec notamment la taille des cyprès et le nettoyage du mur d'enceinte envahi par la végétation venant des propriétés voisines.

Il est également question de nettoyer la croix sur la place avec le monument aux morts, la mousse contre l'église côté gauche doit être également traitée.

## **002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des réunions des 28 Juillet et du 11 Août 2020.

### **Réunion du 28 Juillet 2020 :**

#### **BUDGETS 2020 .:**

Les différents budgets : le budget Principal, le Budget de l'Office de Tourisme, du Lac de la Prade et de l'Abattoir ont été votés

#### **INDEMNITES ELUS :**

Madame La présidente a proposé d'appliquer le barème des indemnités de la tranche inférieure de population soit celle de 3 500 à 9 999 habitants à savoir : l'indemnité maximale de président à 41,25 % et l'indemnité maximale de vice-président à 16,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour information dans la tranche de population supérieure les taux sont : indemnité maximale de président à 48,75 % et vice-président à 20,63 %.

Le comité a voté le montant des indemnités mensuelles suivant : Pour La Présidente Taux 41.25% soit 1 604 € et pour les Vice-Présidents Taux 16,50% soit 641 €

#### **MODIFICATION STATUTS :**

Madame La Présidente a proposé de modifier les statuts afin de supprimer l'article concernant la composition du bureau qui stipule : Le bureau est composé :

- du président et des vice-présidents,
- deux représentants pour les communes de moins de 500 habitants,
- un représentant pour les communes du secteur capsylvain,
- un représentant pour les communes de 500 à 1000 habitants,
- un représentant pour les communes du secteur grignolais,
- deux représentants pour la commune de Bazas.

Elle souhaite un bureau uniquement composé des vice-présidents et elle précise qu'elle doit réunir au moins quatre fois par an, mais cela peut-être davantage, une conférence des Maires. Le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts comme proposé mis à part trois membres qui se sont abstenus.

#### **Vote de la commune :**

**Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se déterminer par rapport à cette décision comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales et le demande, par courrier, la Communauté de Communes.**

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- De ne pas approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Bazadais, dont le projet est annexé à la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal, dans son ensemble, considère que la composition du Bureau, figurant dans les anciens statuts, assurait une meilleure représentativité des communes dans la préparation des décisions prises en Conseil Communautaire ; il refuse donc la suppression de l'article 6.**

## **Réunion du 11 Août :**

### **METHANISATION :**

Le représentant de la Société « Agriénergie » à savoir M. Yannick DUFAU, maire de Brannens et venu présenter un projet d'unité de méthanisation qui sera implanté sur Auros, au plus tard fin 2022.

Il a donné tous les renseignements techniques par rapport au projet avec les divers partenaires et le rôle des agriculteurs et des industriels locaux qui par leurs apports respectifs amènent les matières servant à l'alimentation du système. Il a également communiqué sur l'utilisation du gaz obtenu par rapport aux collectivités locales.

Les dossiers sont déposés tant aux niveaux des autorisations d'urbanismes et environnementales que du montage financier.

La société, propose à la CdC du Bazadais de s'impliquer dans le projet en participant au capital de la société et en participant au compte courant d'associés. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine séance communautaire.

### **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

Les commissions communautaires ont été mises en place. Monsieur Le Maire donne le compte rendu par commission.

### **COMITES RELATIFS AU PERSONNEL :**

Les représentants du Conseil Communautaires pour siéger aux diverses instances relatives au personnel à savoir : Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et de Condition du Travail ont été désignés.

### **CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTION SOCIALE :**

Le Conseil Communautaire a désigné dix de ses membres pour siéger au CIAS. Monsieur Le Maire informe qu'il s'est porté candidat et qu'il a été désigné.

## **003 : LES SYNDICATS :**

### **SICTOM :**

Jean-François LACAMPAGNE, délégué titulaire, donne le compte-rendu de la réunion du 29 Juillet 2020 . Le nouveau bureau a été élu :

Le Président est M. Christophe DORAY, qui est un adjoint au Maire de Langon. Le sujet ne lui est pas inconnu car il a travaillé dans des grosses entreprises de traitement de déchets. Il a obtenu 79 Voix sur 88 Votants.

Neuf vice-présidents ont été ensuite désignés par vote ; ils ont chacun une délégation spécifique, Jean-François LACAMPAGNE en donne les noms et pour chacun sa délégation.

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE :**

Jean-François LACAMPAGNE, délégué de la commune donne le compte rendu de la réunion du 28 Juillet qui était consacrée à la désignation du Président.

Monsieur Xavier PINTAT a été reconduit dans ses fonctions.

L'assemblée Générale est fixée au 17 Décembre avec le vote du Budget 2021.

## **Renouvellement du transfert au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde de la compétence « Eclairage public »**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Convention liant la commune au SDEEG pour l'entretien du réseau d'éclairage public arrive à expiration et qu'il convient de délibérer sur son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres tous présents, DECIDE du renouvellement du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 12 Septembre 2020 :

- maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

### **ECOLE D'AILLAS :**

Sophie MARQUET donne le compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu à huis-clos le 18 Juin dernier. Ce Conseil est surtout revenu sur la période de confinement, les parents d'élèves ont tenu à remercier chaleureusement toute l'équipe enseignante qui a été très réactive et a accompagné les élèves pendant et après cette période avec un contenu pédagogique très riche.

Un bilan du retour des élèves à l'école est dressé, la reprise s'est faite en douceur, l'équipe enseignante tient à remercier la municipalité pour la mise en place des protocoles et la disponibilité du personnel communal.

La prévision des effectifs est de 90 élèves, les 5 classes sont maintenues du fait des contraintes de la pandémie.

La commune d'Aillas va réaliser des travaux à la maison attenante à l'école, il y est prévu d'y installer l'agence postale et la bibliothèque qui sera accessible pour l'école. La fin des travaux est prévue pour la toussaint.

### **SIVOS DE BAZAS :**

Patrice POUBLAN a assisté à la dernière réunion, il en donnera le compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

### **SYNDICAT DES EAUX :**

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat en date du 27 Juillet 2020.

## **BUDGETS 2020 :**

Cette réunion a été consacrée au vote des budgets :

### **Adduction Eau Potable**

#### **Section Exploitation :**

Dépenses : 1 279 103.00  
Recettes : 645 400.00  
Excédent 2019 Reporté : 633 703.00  
Total Recettes : 1 279 103.00

#### **Section Investissement :**

Dépenses : 913 280.00  
Restes à Réaliser : 705 000.00  
Total Dépenses : 1 618 280.00  
  
Recettes : 888 257.00  
Solde Reporté : 730 023.00  
Total Recettes : 1 618 280.00

**Total Général Dépenses et Recettes équilibré à : 2 897 383.00 €**

### **Service Public Assainissement Non Collectif :**

#### **Section Exploitation :**

Dépenses : 30 864.00  
  
Recettes : 8 000.00  
Excédent 2019 Reporté : 22 864.00  
Total Recettes : 30 864.00

**Total Général Dépenses et Recettes équilibré à : 30 864.00 €**

## **SECTORISATION :**

Afin de détecter les fuites et de limiter les pertes, il est prévu de mettre en place une sectorisation avec des bornes qui permettront de localiser les anomalies qui peuvent impacter le réseau.

## **004 - QUESTIONS DIVERSES :**

### **FAITS DIVERS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de faits qui se sont produits au lieu-dit « Lavigne » et qui ont nécessité le déplacement des forces de la Gendarmerie à plusieurs reprises. La situation est revenue à la normale, mais il précise que cela devenait préoccupant par rapport à la tournure et la fréquence des événements.

## **DEPOTS SAUVAGES :**

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'être vigilants par rapport aux dépôts sauvages d'ordures ménagères voir de dépouilles ou de carcasses d'animaux, il informe que des plaintes ont été déposées.

La surveillance et le respect des règles en ce qui concerne les dépôts dans les containers d'Ordures Ménagères doit aussi appeler l'attention de tous, il ne faut pas hésiter à rappeler la Loi aux contrevenants pris sur le fait.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.